

32 - Petite Enfance - Vie des Quartiers *Coordination Jeunesse & Inter'Agés* - Contrat Enfance Jeunesse Ville de Besançon / CAF du Doubs - Programmation et financement du Volet Enfance et Jeunesse 2012 - Première répartition de subventions aux associations

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Au titre de sa politique Enfance - Jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines.

Ainsi, elle gère quinze structures d'accueil Petite Enfance et organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et pendant les vacances.

Par circulaire du 22 juin 2006, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a unifié les contrats Enfance et Temps Libre en un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) et a défini de nouvelles règles de financement de la Petite Enfance et de la Jeunesse.

Un Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 a été signé le 13 décembre 2011 entre la Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon.

Pour ne pas mettre en difficulté les structures associatives, la Ville apportera les financements nécessaires, comprenant par anticipation la PSEJ prévisionnelle de la CAF, au titre contrat, pour l'année 2012.

I - Le Contrat Enfance Jeunesse : principes, renouvellement et financement

I.1 - Rappel des principes du CEJ

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il traduit une politique d'action sociale locale en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille en cohérence avec les objectifs de la politique d'action sociale de la branche famille de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, en :

* favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles (conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents) et de leurs enfants,
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

* recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une recherche de fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Les modalités d'intervention et de versement de la prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) correspondante à la participation CAF pour ce contrat, sont régies par le CEJ.

Pour limiter sa contribution en fonctionnement, la CNAF impose des mesures restrictives :

- taux de fréquentation minimum de 70 % pour les structures Petite Enfance, de 60 % pour les accueils de loisirs,
- prix plafond non révisable et non actualisable fixé très bas (pour exemple : 4 € par heure/ enfant pour les accueils de loisirs),
- exclusion de dépenses admises auparavant,
- réduction des prises en charge des dépenses de coordination,
- fixation dès le départ d'une enveloppe financière maximum figée...

I.II - Le Financement du Contrat Enfance Jeunesse

Modalités de financement de l'accueil des enfants et des jeunes :

- la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) est calculée sur un coût horaire plafonné défini par la CNAF,

- le taux de cofinancement est de 55 % (57 % dans le contrat précédent) à partir d'une base de financement restant (la Ville pouvant aller au-delà des 45 %).

Pour Besançon, l'année de référence, pour le calcul de la PSEJ, est l'année 2005, la PSEJ 2005 totale versée par la CAF était de 2 407 946 € (volet petite enfance + volet jeunesse).

Compte tenu des modalités de financement au CEJ, la part de la CAF tend à diminuer au fil des ans en tenant compte des anciennes actions des anciens contrats mais qui ne sont plus éligibles au titre du CEJ, et du passage de 57 % à 55 %. Quant au développement d'activités nouvelles, il est possible mais limité.

En ce qui concerne la Ville de Besançon, les pertes de recettes progressives dues à l'entrée en application de ce nouveau contrat, calculées sur la base de l'activité et des charges de l'année 2005, sont :

- en 2006 :	126 734 €
- en 2010 :	634 829 €
- en 2013 :	1 013 872 €

La PSEJ prévisionnelle pour 2012 s'élève à **1 520 446,56 €** (1 647 175 € prévus en 2011 en attente de régularisation) à laquelle il faut ajouter les actions nouvelles de 2011 et celles et les actions nouvelles proposées cette année (+ 92 396,30 €).

Depuis 2006, la Ville a compensé les pertes de financement afin de maintenir un niveau de service équivalent à celui des années précédentes.

Dans le souci de ne pas pénaliser le fonctionnement des organisateurs bisontins des structures d'accueils de loisirs ou d'actions et animations «jeunesse», il est proposé de verser, à hauteur de 80 %, la participation financière de la Ville et par anticipation la PSEJ attendue de la CAF pour l'année 2012.

Par exception, pour ce qui concerne la MJC Besançon Clairs-Soleils, faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire avec un premier jugement attendu le 23 mars 2012, il est proposé de verser un acompte de 30 % à cette structure.

II - Le Volet Enfance- Programmation 2012

a) La programmation annuelle

La programmation 2012 du volet Enfance du CEJ est composée d'actions inscrites dans le contrat à son origine en 2006. Cette programmation composée de structures municipales ou associatives multi-accueils, crèches, haltes garderies, relais d'assistantes maternelles, etc. est suivi par la délégation / direction Petite Enfance. Elle fait l'objet d'autres délibérations de subventionnement des associations concernées.

Les Maisons de quartiers municipales de Planoise, Grette - Butte et Montrapon - Fontaine Ecu gèrent de leur côté des « pôles enfance » pour enfants et parents. Ils reçoivent à ce titre une PSEJ :

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base prévue	Part CAF	Part Ville
44	Maison de Quartier Grette/Butte	Pôle Enfance - 6 ans	81 130,00 €	66 500,00 €	14 757,61 €	51 742,39 €
46	Maison de Quartier Montrapon/ Fontaine Ecu	Espace parent Enfant	36 800,00 €	27 700,00 €	3 266,80 €	24 433,20 €
48	Maison de Quartier Planoise	Loulouthèque	92 500,00 €	72 000,00 €	12 337,75 €	59 662,25 €
TOTAL			210 430,00 €	166 200,00 €	30 362,16 €	135 837,84 €

b) L'action nouvelle

Une action nouvelle est proposée en 2012 : l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents à l'Antenne Petite Enfance dans deux structures de quartier à Planoise (Loulouthèque de la Maison de quartier) et à Clairs-Soleils (MJC - Centre Martin Luther King).

Un LAEP est un lieu ouvert aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit. La fréquentation d'un lieu d'accueil enfants-parents est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité. Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles. Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels : tels sont les principaux objectifs de ces lieux.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base prévue	Part CAF	Part Ville	Part Ville	Acompte au 22/03/12
28.2	Antenne Petite Enfance	LAEP	18 558 €	13 000 €	7 150 €	5 850 €	5 850 €	10 400 €

c) Subventions aux partenaires Antenne Petite Enfance - La Maison Verte et la Mutualité Française Doubs.

Les structures suivantes : Antenne Petite Enfance - Structure multi accueil - La Maison Verte et la Mutualité Française Doubs bénéficient de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse et d'une subvention de la Ville pour leur fonctionnement.

La Ville versera les montants figurant dans le tableau ci-après, dès signature avec chacun des partenaires, des conventions annexées.

Associations	Solde 2011	Avances 2012	Imputations
Antenne Petite Enfance structure multi accueil			65.64/6574.93013 CS 44000
- Subvention CAF PSEJ	5 631,29 €	46 669,84 €	
- Subvention Ville	11 529,95 €	111 593,76 €	
Maison Verte			65.64/6574.93014 CS 44000
- Subvention CAF PSEJ		11 957,00 €	
- Subvention Ville		36 693,00 €	
Mutualité Doubs RAM			65.64/6574.94022 CS 44000
- Subvention CAF PSEJ		3 248,00 €	
- Subvention Ville		34 784,00 €	
Total	17 161,24 €	244 945,60 €	

III - Le Volet Jeunesse - Programmation 2012

a) La programmation annuelle

La programmation 2012 du volet Jeunesse du CEJ est composée d'actions inscrites dans le contrat à son origine en 2006.

Des actions nouvelles depuis 2009 ont pu être prises en compte : deux nouveaux accueils de loisirs de Vesontio Sports Vacances et l'accueil de loisirs de l'Espace associatif et d'animation des Bains Douches.

De plus, la Ville a soutenu en 2010 l'action CVL de Vesontio Sports Vacances et l'accueil de loisirs du Centre Omnisports Pierre Croppet.

La programmation 2012 du volet Jeunesse du CEJ (sans les deux actions nouvelle Bains Douches mercredi et séjours du centre de loisirs du Barboux) représente ainsi un montant global de 1 493 522 € pour 3 775 223 € de dépenses prévisionnelles pour 58 actions portées par 20 structures (15 associations, 4 structures de quartier municipales et une direction municipale).

Le reste du financement, hors CEJ, est apporté par la Ville (subventions de fonctionnement et CUCS), les familles, les prestations ordinaires CAF, l'Etat (CUCS) et le Département du Doubs.

Sur cette base CEJ de 1 493 522 € pour l'année 2012, la Ville prendra en charge la perte de financement due à la dégressivité dont les principes ont été rappelés ci-dessus. Pour 2012, cette perte de financement du volet jeunesse s'élève globalement à 88 817,52 € (76 129,32 € en 2011).

Base CEJ - Programmation 2012	1 493 522,00 €
Part CAF	413 109,38 €
Part Ville	1 080 412,62 €
<i>Dont dégressivité CAF prise en charge par la Ville</i>	<i>* 88 817,52 €</i>

Voir tableau détaillé de la programmation des actions retenues au titre de 2012.

b) Deux actions nouvelles

Une action nouvelle est proposée en 2012 par l'espace associatif et d'animation des Bains Douches (Battant) : l'ouverture d'un accueil de loisirs le mercredi après-midi.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base Prévu	Part CAF	Part Ville
41.2	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	Accueil de loisirs 6-13 ans (mercredis)	11 200,00 €	4 850,00 €	2 670 €	2 183 €

Le Centre du Barboix se propose d'expérimenter un espace d'accueil d'adolescents du quartier de Saint-Claude en juillet 2012 à l'Espace Inter'Agés Auguste Ponsot. Destinés aux 12-15 ans, des activités et un projet de séjour directement organisé la dernière semaine seraient proposés aux jeunes.

Le dossier est transmis à la CAF du Doubs pour être retenu au titre du CEJ.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base Prévu	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité	Acompte au 22/03/2012
35.3	Centre de loisirs du Barboix	Vacances Ados	10 000,00 €	4 000,00 €	2 200 €	1 800,00 €	0,00 €	3 200,00 €

c) Les subventions de fonctionnement de la Ville

- Les subventions de fonctionnement aux associations MJC Palente-Orchamps, Comité de quartier Rosemont/Saint-Ferjeux et ASEP Cras/Chaprais pour ces actions inscrites au CEJ sont versées par une délibération présentée à la suite de celle-ci.

- La participation financière de la Ville (part CEJ (Ville et CAF) et part Ville - Fonctionnement pour les Francas du Doubs) a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2012, dans le cadre de la Délégation de Service Public. Seule est concernée pour cette structure la part CAF du CEJ au titre de la présente délibération.

- Enfin, la participation financière de la Ville (part CEJ) des structures municipales est inscrite dans leur budget global de fonctionnement.

Récapitulatif Ville

Part Ville CEJ	1 084 395,62 €
Subventions ou Participations Ville Fonctionnement aux associations	157 720,00 €
Part Ville Structures Municipales	106 537,00 €
Total Ville	1 348 652,62 €

VOLET JEUNESSE (hors action nouvelle)**Total général (structures associatives et municipales confondues)**

Organisme	Coût prévu	Subvention ou financement	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité	Acompte au 22/03/12
Accueils de loisirs maternels	907 953,00 €	440 491,00 €	212 126,57 €	228 364,43 €	14 328,87 €	203 450,00 €
Accueils de loisirs élémentaires & adolescents	1 756 233,00 €	531 704,00 €	186 125,63 €	345 578,37 €	17 827,93 €	164 810,00 €
TOTAL	2 664 186,00 €	972 195,00 €	398 252,20 €	573 942,80 €	32 156,80 €	368 260,00 €
Séjours	148 807,00 €	28 450,00 €	8 092,53 €	20 357,47 €	4 922,55 €	11 410,00 €
Actions non éligibles (NE)	962 230,00 €	492 877,00 €	6 764,65 €	486 112,35 €	51 738,18 €	30 736,00 €
TOTAL	1 111 037,00 €	521 327,00 €	14 857,18 €	506 469,82 €	56 660,73 €	42 146,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	3 775 223,00 €	1 493 522,00 €	413 109,38 €	1 080 412,62 €	88 817,53 €	410 406,00 €

La part Ville, quant à elle, comprend les 10 000 € de subvention de fonctionnement général du CRIJ pour le CLAP Energie Jeune.

NE = Actions non éligibles au titre des nouveaux CEJ mais maintenues jusqu'à la fin du financement de la part CAF.

STRUCTURES ASSOCIATIVES

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité*	Acompte au 22/03/12
26.1 NE	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de Loisirs - 6 ans	64 367,00 €	Cf Subvention de fonctionnement général	-	-	-	0,00 €
26.2	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de Loisirs 7-13 ans	98 599,00 €	10 500,00 €	6 685,07 €	3 814,93 €	161,15 €	8 400,00 €
27 NE	ASEP Cras/Chaprais	Séjours	43 512,00 €	2 200,00 €	-	2 200,00 €	-	1 760,00 €
	ASEPCras/Chaprais	TOTAL	206 478,00 €	12 700,00 €	6 685,07 €	6 014,93 €	161,15 €	10 160,00 €
Pour information, 44 000 € de subvention de fonctionnement générale sont versés à l'ASEP Cras/Chaprais pour les trois actions ci-dessus.								
25.1	Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	Accueil de loisirs 4-6 ans	54 203,00 €	6 600,00 €	1 495,96 €	5 104,04 €	40,75 €	5 280,00 €
25.2	Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	Accueil de loisirs 7-13 ans	80 518,00 €	9 900,00 €	6 632,08 €	3 267,92 €	180,64 €	7 920,00 €
25.3	Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	Accueil de loisirs 14-17 ans	32 292,00 €	10 000,00 €	4 926,99 €	5 073,01 €	195,36 €	8 000,00 €
	Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	TOTAL	167 013,00 €	26 500,00 €	13 055,03 €	13 444,97 €	416,75 €	21 200,00 €
Pour information, 56 000 € de subvention de fonctionnement générale sont versés Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux pour les trois actions ci-dessus.								
32.1	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 6-11 ans	102 546,00 €	8 000,00 €	7 312,61 €	2 687,39 €		6 400,00 €
32.2	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 12-15 ans	26 419,00 €	2 000,00 €				1 600,00 €
33	Vesontio Sports Vacances	Séjours vacances 6-18 ans	10 124,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €		800,00 €
	Vesontio Sports Vacances	TOTAL	139 089,00 €	11 000,00 €	7 312,61 €	3 677,39 €	0,00 €	8 800,00 €
37	Etoile Sportive St-Ferjeux	Séjours vacances 6-18 ans	69 045,00 €	2 050,00 €	1 130,69 €	919,31 €	35,53 €	1 640,00 €
	Etoile Sportive St-Ferjeux	TOTAL	69 045,00 €	2 050,00 €	1 130,69 €	919,31 €	35,53 €	1 640,00 €

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité*	Acompte au 22/03/12
38.1	Francais du Doubs	Ludothèque Palente Orchamps	101 271,00 €					
38.2	Francais du Doubs	Accueil de Loisirs Kergomard	92 310,00 €					
38.3	Francais du Doubs	Accueil de Loisirs Helvétie	63 048,00 €	352 732,00 €	195 980,00 €	156 752,00 €	6 635,50 €	156 784,00 € (*)
38.4	Francais du Doubs	Accueil de Loisirs Les Sapins	154 494,00 €					
38.5	Francais du Doubs	Accueil de Loisirs Petit Prince	167 317,00 €					
38.6 NE	Francais du Doubs	Accueil de Loisirs Ritournelle	11 261,00 €		0,00 €		0,00 €	
	Francais du Doubs	Total accueil - 6 ans	589 701,00 €	352 732,00 €	195 980,00 €	156 752,00 €	6 635,50 €	156 784,00 €
39.1	Francais du Doubs	Accueil de Loisirs Champagne	57 782,00 €					
39.2	Francais du Doubs	Accueil de Loisirs Bel Air	67 943,00 €					
39.3	Francais du Doubs	Accueil de Loisirs Rivotte	59 264,00 €	284 730,00 €	60 080,00 €	224 650,00 €	1 859,65 €	48 064,00 € *
40	Francais du Doubs	Espace Jeunes Planoise	66 385,00 €					
39.4 NE	Francais du Doubs	Accueil de Loisirs Dürer Fluo	92 691,00 €		-		-	
39.5 NE	Francais du Doubs	Accueil de Loisirs Rosa Parks	151 596,00 €		-		-	
	Francais du Doubs	Total accueil + 6 ans	469 354,00 €	284 730,00 €	60 080,00 €	224 650,00 €	1 859,65 €	48 064,00 €
	Francais du Doubs	TOTAL	1 059 055,00 €	637 462,00 €	256 060,00 €	381 401,00 €	8 495,15 €	204 848,00 €

(*) Le calcul de l'acompte pour les Francais diffère des autres structures. En effet, seuls 80 % de la part CAF leur est versé.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité*	Acompte au 22/03/12
20.1	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueils de loisirs - de 6 ans	85 300,00 €	53 500,00 €	3 729,10 €	49 770,90 €	7 313,81 €	16 050,00 €
20.2	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de Loisirs 7 - 12 ans	86 450,00 €	19 000,00 €	11 465,27 €	24 034,73 €	3 899,17 €	5 700,00 €
20.3	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de Loisirs 13 - 17 ans	92 950,00 €	16 500,00 €				4 950,00 €
21	MJC Besançon Clairs-Soleils	Séjours Vacances 16-25 ans	30 440,00 €	6 700,00 €	1 501,22 €	5 198,78 €	1 856,08 €	2 010,00 €
	MJC Besançon Clairs-Soleils	TOTAL	295 140,00 €	95 700,00 €	16 695,59 €	79 004,41 €	13 069,06 €	28 710,00 €
Pour information, 30 % de la subvention CEJ est versée à la MJC Clairs-Soleils								
22.1	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs - de 6 ans	53 099,00 €	15 220,00 €	8 421,41 €	6 798,59 €	253,40 €	12 176,00 €
22.2	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs 7 - 12 ans	265 375,00 €	41 070,00 €	24 947,37 €	25 102,63 €	634,54 €	32 856,00 €
22.3	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs 13 - 17 ans	76 449,00 €	8 980,00 €				7 184,00 €
23 NE	MJC Palente Orchamps	Spectacle jeunesse 0 - 18 ans	54 211,00 €	17 720,00 €	1 053,28 €	16 666,72 €	8 052,78 €	14 176,00 €
24 NE	MJC Palente Orchamps	CEL Théâtre 6 - 13 ans	18 926,00 €	7 500,00 €	428,19 €	7 071,81 €	3 274,96 €	6 000,00 €
	MJC Palente Orchamps	TOTAL	468 060,00 €	90 490,00 €	34 850,25 €	55 639,75 €	12 215,68 €	72 392,00 €
Pour information, 54 020 € de subvention de fonctionnement générale sont versée à la MJC Palente-Orchamps pour les cinq actions ci-dessus et 3 700 € sont versés par la Direction Education pour l'action CEL Théâtre								

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité*	Acompte au 22/03/12
35.1	Centre de Loisirs du Barboux	Accueils de loisirs - de 6 ans	54 743,00 €	7 200,00 €	927,41 €	13 472,59 €	24,67 €	5 760,00 €
35.2	Centre de Loisirs du Barboux	Accueil de Loisirs 7 - 13 ans	57 390,00 €	7 200,00 €				5 760,00 €
	Centre de Loisirs du Barboux	TOTAL	112 133,00 €	14 400,00 €	927,41 €	13 472,59 €	24,67 €	11 520,00 €
29	PEP 25	Séjours	24 568,00 €	8 700,00 €	1 531,71 €	7 168,29 €	2 906,32 €	6 960,00 €
	PEP 25	TOTAL	24 568,00 €	8 700,00 €	1 531,71 €	7 168,29 €	2 906,32 €	6 960,00 €
34	ALEDD	Accueil de Loisirs 6 - 17 ans	45 630,00 €	14 970,00 €	347,03 €	14 622,97 €	2 654,23 €	11 976,00 €*
263 NE	ALEDD	Séjours	68 040,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	800,00 €
	ALEDD	TOTAL	113 670,00 €	15 970,00 €	347,03 €	15 622,97 €	2 654,23 €	12 776,00 €
* Pour information, 6 000 € d'acompte ont déjà été versés à ALEDD pour l'accueil de loisirs 6-17 ans en janvier 2012.								
19.1	Profession Sport 25	Accueil de loisirs 7-12 ans	51 963,00 €	9 000,00 €				7 200,00 €
19.2	Profession Sport 25	Accueil de loisirs 13-17 ans	21 953,00 €	3 500,00 €	6 595,10 €	5 904,90 €	83,62 €	2 800,00 €
	Profession Sport 25	TOTAL	73 916,00 €	12 500,00 €	6 595,10 €	5 904,90 €	83,62 €	10 000,00 €
28.1	Antenne Petite Enfance	Accueil de loisirs - 6 ans	17 801,00 €	9 250,00 €	2 036,39 €	7 213,61 €	73,08 €	7 400,00 €
	Antenne Petite Enfance	TOTAL	17 801,00 €	9 250,00 €	2 036,39 €	7 213,61 €	73,08 €	7 400,00 €
30	Association De vous à Nous	Accueil de loisirs 7-13 ans	51 190,00 €	5 000,00 €	93,91 €	4 906,09 €	718,26 €	4 000,00 €
	Association De vous à Nous	TOTAL	51 190,00 €	5 000,00 €	93,91 €	4 906,09 €	718,26 €	4 000,00 €
Pour information, 3 600 € sont sollicités auprès de la délégation vie associative en fonctionnement général								

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité*	Acompte au 22/03/12
31	CRIJ *	CLAP Energie Jeune	46 575,00 €	20 000,00 €	1 406,56 €	18 593,44 €	10 757,81 €	8 000,00 €
	CRIJ *	TOTAL	46 575,00 €	20 000,00 €	1 406,56 €	18 593,44 €	10 757,81 €	8 000,00 €
Pour information, 20 000 € de subvention dont 10 000 € de subvention de fonctionnement seront versés au CRIJ. Les subventions seront versées après délibération de l'avenant programmatif								
36	Centre Omnisport Pierre Croppet	Accueil de loisirs 7-14 ans	18 510,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	Centre Omnisport Pierre Croppet	TOTAL	18 510,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	ASSOCIATIONS	TOTAL	2 862 243,00 €	964 222,00 €	348 728,13 €	615 493,87 €	51 614,31 €	410 406,00 €
	Accueils de loisirs maternels		907 953,00 €	440 491,00 €	212 126,57 €	228 364,43 €	14 328,87 €	203 450,00 €
	Accueils de loisirs élémentaires et adolescents		1 359 608,00 €	310 704,00 €	129 549,91 €	181 154,09 €	10 398,96 €	164 810,00 €
	TOTAL		2 267 561,00 €	751 195,00 €	341 676,48 €	409 518,52 €	24 727,83 €	368 260,00 €
	Séjours		134 177,00 €	18 450,00 €	4 163,62 €	14 286,38 €	4 797,93 €	11 410,00 €
	Actions Non éligibles		460 505,00 €	194 577,00 €	2 888,03 €	191 688,97 €	22 088,55 €	30 736,00 €
	TOTAL		594 682,00 €	213 027,00 €	7 051,65 €	205 975,35 €	26 886,48 €	42 146,00 €

La part Ville, quant à elle, comprend les 10 000 € de subvention de fonctionnement général du CRIJ pour le CAP Energie Jeune.

Acomptes au 22/03/2012 avec les actions nouvelles

Structures	Acompte au 22/03/2012
ASEP Cras/Chaprais	10 160,00 €
Comité Quartier Rosemont - St-Ferjeux	21 200,00 €
Vesontio Sport Vacances	8 800,00 €
Etoile Sportive de St-Ferjeux	1 640,00 €
Franças du Doubs	204 848,00 €
MJC Besançon - Clairs-Soleils	28 710,00 €
Centre Loisirs du Barboux	14 720,00 €
PEP 25	6 960,00 €
ALEDD (*)	6 776,00 €
MJC Palente - Orchamps	72 392,00 €
Profession Sport 25	10 000,00 €
Antenne Petite Enfance	7 400,00 €
Association de Vous à Nous	4 000,00 €
CRIJ	8 000,00 €
Centre Omnisport Pierre Croppet	2 000,00 €
TOTAL GENERAL	407 606,00 €

(*) 6 000 € d'acompte versé en janvier 2012

STRUCTURES MUNICIPALES

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Participation	Part CAF attendue	Part Ville	Dont dégressivité
42.1	Maison de quartier Grette/Butte	Accueil de loisirs 7-13 ans	84 230,00 €	45 700,00 €	14 203,21 €	31 496,79 €	525,17 €
42.2 NE	Maison de quartier Grette/Butte	Mini Camps 6-13 ans	7 580,00 €	3 350,00 €	-	3 350,00 €	-
42.3 NE	Maison de quartier Grette/Butte	Accueil de jeunes 14-17 ans	67 000,00 €	46 000,00 €	-	46 000,00 €	-
42.4 NE	Maison de quartier Grette/Butte	Camps été 14-17 ans	8 500,00 €	4 000,00 €	-	4 000,00 €	-
43	Maison de quartier Grette/Butte	Pôle Enfance + 6 ans	53 400,00 €	37 500,00 €	2 045,48 €	35 454,52 €	15 644,46 €
	Maison de quartier Grette/Butte	TOTAL	220 710,00 €	136 550,00 €	16 248,69 €	120 301,31 €	16 169,63 €

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Participation	Part CAF attendue	Part Ville	Dont dégressivité
45.1	Maison de quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Accueil de loisirs 6-13 ans	141 215,00 €	71 700,00 €	20 423,23 €	51 276,77 €	615,12 €
45.2	Maison de quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Accueil de jeunes 14-18 ans	67 110,00 €	50 200,00 €	773,31 €	49 426,69 €	5 914,50 €
	Maison de quartier Montrapon/Fontaine Ecu	TOTAL	208 325,00 €	121 900,00 €	21 196,54 €	100 703,46 €	6 529,62 €

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Participation	Part CAF attendue	Part Ville	Dont dégressivité
47.1	Maison de quartier de Planoise	Accueil de loisirs 5-13 ans	57 570,00 €	30 000,00 €	15 715,69 €	24 284,31 €	498,80 €
4.2	Maison de quartier de Planoise	Mini Camps 5-13 ans	14 630,00 €	10 000,00 €			
47.3 NE	Maison de quartier de Planoise	Accueil de jeunes 14-17 ans	45 655,00 €	28 000,00 €	-	28 000,00 €	-
47.4 NE	Maison de quartier de Planoise	Mini Camps 14-17 ans	14 890,00 €	9 750,00 €	-	9 750,00 €	-
	Maison de quartier de Planoise	TOTAL	132 745,00 €	77 750,00 €	15 715,69 €	62 034,31 €	498,80 €

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Participation	Part CAF attendue	Part Ville	Dont dégressivité
41.1	Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches	Accueil de loisirs 6-13 ans (vacances)	46 500,00 €	23 400,00 € (*)	9 389,19 €	14 010,81 €	0,00 €
	Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches	TOTAL	46 500,00 €	23 400,00 €	9 389,19 €	14 010,81 €	0,00 €

(*) dont 2 000 € de fonctionnement général

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Participation	Part CAF attendue	Part Ville	Dont dégressivité
49.1 NE	Direction des Sports	Vital'Hiver, Printemps, Automne	52 000,00 €	40 000,00 € (*)	304,50 €	39 695,50 €	2 328,90 €
49.2 NE	Direction des Sports	Vital'Eté	252 700,00 €	129 700,00 € (*)	1 526,64 €	128 173,36 €	11 676,27 €
	Direction des Sports	TOTAL	304 700,00 €	169 700,00 €	1 831,14 €	167 868,86 €	14 005,17 €

(*) dont 35 380 € + 106 537 € de fonctionnement général

STRUCTURES MUNICIPALES	TOTAL	912 980,00 €	529 300,00 €	64 381,25 €	464 918,75 €	37 203,22 €
AL Maternels		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AL Elémentaires et adolescents		396 625,00 €	221 000,00 €	56 575,72 €	164 424,28 €	7 428,97 €
	TOTAL	396 625,00 €	221 000,00 €	56 575,72 €	164 424,28 €	7 428,97 €
Séjours		14 630,00 €	10 000,00 €	3 928,91 €	6 071,09 €	124,62 €
Actions non éligibles		501 725,00 €	298 300,00 €	3 876,62 €	294 423,38 €	29 649,63 €
	TOTAL	516 355,00 €	308 300,00 €	7 805,53 €	300 494,47 €	29 774,25 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation du CEJ - Volet Jeunesse 2012 et les financements correspondants,
- et à autoriser Mme la Première Adjointe à :

. signer les conventions et avenants correspondants avec les associations indiquées dans les tableaux présentés ci-dessus

. attribuer, au titre du volet enfance, les subventions présentées ci-dessus. En cas d'accord, la somme totale, soit 272 506,84 €, sera prélevée de la façon suivante : 10 400 € au chapitre 65.422/6574.7008 CS 47041 (action nouvelle), et 262 106,84 € aux chapitres 65.64/6574.93013 CS 44000, 65.64/6574.93014 CS 44000 et 65.64/6574.94022 CS 44000 (17 161,24 € au titre de 2011 et 244 946,60 € au titre de 2012 pour les subventions aux partenaires)

. attribuer au titre du volet jeunesse, les subventions présentées ci-dessus. En cas d'accord, la somme totale de 407 606 € sera prélevée au chapitre 65.422/6574.7008 CS 47041

. solliciter et encaisser, pour les activités municipales, auprès des différents partenaires, les subventions attendues des institutions ou autres collectivités locales au chapitre 74.422/7478.7008 CS 47041 - 74.64/7378.93013 CS 44000 - 74.64/7478.93014 CS 44000 et 74.64/7478.94022 CS 44000.

«**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Je ne vois pas de questions. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur

M. ROY, M. GHEZALI, Mme FALCINELLA, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN, M. OMOURI, M. BONTEMPS et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.